



côte-nord gaspésie bas saint-laurent le grand-portage

l'est du québec

E.Q.

dans nos régions



Abribus

Autobus Lévis Inc. tentera d'augmenter incessamment le nombre des abribus. Elle n'en a que trois, actuellement, qui ont été érigés et payés par les établissements devant lesquels ils sont situés, soit aux Galeries Rond-Point, à l'Hôtel-Dieu et au CEGEP Lévis-Lauzon.

Le Bas Saint-Laurent

Un second groupe d'étudiants pourront s'inscrire au programme de certificat en développement régional, a révélé Benoit Lévesque, responsable de ce programme à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Le recrutement se fera au cours de l'hiver et les activités de lancement de ce second groupe auront lieu au cours des trois premières semaines de juillet.

Le Grand-Portage

Après plus de deux semaines de congé forcé, rien n'indique encore que les 25 chauffeurs et mécaniciens de Nap, Transport et de Nap, Dumont, de Rivière-du-Loup, peuvent espérer une reprise des négociations avec leur employeur, qui a décrété le "lockout" le 29 décembre dernier. La discussion du renouvellement d'une convention collective échue le 5 décembre dernier, qui en était à l'étape de la conciliation, a échoué sur les clauses principales des salaires, des libertés syndicales, du temps supplémentaire, des mesures disciplinaires, des dépenses de route et des absences de maladie. Les employés sont représentés par un syndicat affilié à la CSN.

La Beauce

La compagnie Ferland & Bégin, de Lac-Etchemin, pour ne pas avoir effectué le transport scolaire tel que demandé par la commission scolaire régionale Chaudière, pendant le conflit scolaire à Lac-Etchemin, en septembre dernier, s'est vu retenir un montant de \$1.900 sur le contrat qu'elle détient avec la régionale. Le porte-parole de la compagnie de transport, même s'il a expliqué aux commissaires que les chauffeurs d'autobus étaient sur place à tous les jours et que les agents de la Sûreté du Québec étaient sur les lieux sans intervenir, l'exécutif de la régionale a décidé de maintenir sa décision soit de couper les sommes pour ces trois jours où aucun transport n'a été effectué.

Les Bois-Francis

La population de Princeville se chiffre maintenant par 5,304 âmes. Il s'agit-là d'une augmentation de 74 habitants par rapport à l'an dernier.

Portneuf

Les Services de protection de l'environnement du Québec ont officiellement ouvert un bureau dans la ville de Donnacona. Ce dernier est aménagé dans l'édifice Place Doneuil. Un inspecteur en hygiène publique sera sur les lieux de 8h30 à 10h du lundi au vendredi afin de répondre aux demandes et fournir les informations appropriées à la population.

Charlevoix

M. Jean-Baptiste Bouchard, de Baie-Saint-Paul, a été élu président du Parti québécois dans Charlevoix, et M. Gérard Drouin, de Beaufort, vice-président. Le secrétaire est M. Gérard Tremblay et le trésorier M. Jacques Blackburn. Trois chefs de secteur ont été désignés ce sont M. Michel Paré pour l'ouest, Mme Arlene Gauthier pour le centre et M. Jean-Guy Girard pour l'est. Les conseillers sont MM. Pierre Durand, Bertrand Laviole et André Desbiens. Rattraper le retard du comté sur le Québec, établir une liaison avec le gouvernement actuel et réorganiser les structures du parti dans Charlevoix sont parmi les objectifs de ce nouvel exécutif.

La Côte-Nord

La dernière livraison de Hydro-Press-Manicouagan précise que 230,152 personnes ont visité le complexe hydroélectrique Manic-Outardes au cours de ces neuf dernières années attirant ainsi près de la moitié des visites industrielles faites à l'Hydro-Québec. Manic 5 à elle seule a été visitée par 128,738 personnes, dont 11,259 au cours de l'année 1976. Les visiteurs doivent accepter de faire 135 milles de route en forêt pour se rendre au prestigieux barrage Daniel Johnson (Manic 5).

Augmentation de taxes de 41.3 p.c., à Port-Cartier

par Gilles OUELLET

PORT-CARTIER — Les contribuables de Port-Cartier goûteront plus que jamais cette année aux effets du développement trop accéléré de leur ville, en subissant une spectaculaire augmentation de taxe de l'ordre de 41,3 pour cent.

Le budget équilibré déposé lundi soir double le budget de l'an dernier pour se situer à près de \$4,2 millions; le taux de la taxe foncière s'établit à \$1,43 en plus d'une taxe spéciale de \$0,01 pour éponger un vieux emprunt contracté pour construire le réseau d'aqueduc.

Ce taux de la taxe tient évidem-

ment compte de la confection, l'été dernier, d'un tout nouveau rôle d'évaluation qui révèle que la valeur réelle des biens imposables dans cette ville se chiffre à \$166 millions, dont \$38,6 millions représentent les grandes compagnies implantées à Port-Cartier.

La contribution des différentes compagnies atteindra cette année \$1,410,000 contre \$893,911 l'année dernière.

Les chiffres fournis par le secrétaire-trésorier de la ville, Mme Suzanne Vermette, dévoilent que près de 23 pour cent du budget, soit \$952,000 seront consacrés à la voirie municipale, l'enlèvement de la neige et la circulation; le service de la dette

gèrera une part de 21 pour cent avec \$886,000, et la ville attend à ce chapitre une subvention de \$24,000; l'administration générale accaparrera \$643,787, alors que les loisirs s'organiseront avec \$428,121, soit 10 pour cent du budget.

L'augmentation du budget est essentiellement attribuable à la croissance rapide de cette ville, située à une quarantaine de milles à l'ouest de Sept-Îles; les différents services municipaux, les travaux et l'entretien général exigent de plus en plus de déboursés.

En dix ans, ce village est devenu une ville de plus de 10,000 personnes

avec l'implantation de compagnies telles que la compagnie minière Québec Cartier, ITT-Rayonier, les élévateurs à grain, et, la nouvelle usine de bouletage de Sidbec-Normines Inc. qui devrait débiter ses opérations vers la fin de 77.

L'administration municipale fait face à diverses demandes à la fois mais surtout à un besoin de logements pour abriter les nombreux travailleurs; l'aménagement de terrain devient également urgent dans ces circonstances. L'an dernier, Port-Cartier avait un plan de travaux d'une valeur de plus de \$20 millions. Est-ce un progrès.

Offensive de Diffusion-Mingan pour rejoindre davantage la population

par Gilles OUELLET

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Diffusion-Mingan, ce groupe qui vise à doter Sept-Îles d'une station de radio MF communautaire, lancera dans quelques jours une vaste offensive dans l'intention d'élargir considérablement ses bases populaires.

Avec l'appui ferme reçu de plusieurs mouvements bien structurés et représentatifs, Diffusion-Mingan prévoit en un premier temps réussir la campagne d'information et de recrutement qui vient et, en second lieu, compléter son dossier en prévision des prochaines audiences d'été du CRTC.

Le syndicat des Métallistes, le Conseil du Travail, la CSN, les enseignants du Nord, le député Denis Perron, les caisses populaires, l'Escale, et le Conseil de bande indienne de sept-Îles et Maloténam figurent parmi les supporters actifs de Diffusion-Mingan qui souhaite recruter un millier de membres durant la prochaine campagne.

La population pourra s'informer sur ce projet puisque à compter du 27 janvier, des kiosques seront aménagés dans les caisses populaires et au centre commercial des Galeries montagnaises, et les forces syndicales de la région ont adressé des lettres circulaires invitant leurs milliers de membres à appuyer et à devenir membres de Diffusion-Mingan.

Participant à la conférence de presse de Diffusion-Mingan, M. Clément Godbout, coordonnateur régional des Métallistes, a résumé la pensée des supporters de ce projet de radio en affirmant que les travailleurs de la région ont besoin d'une information "qui ne soit pas biaisée comme celle que nous avons à l'heure actuelle", qu'il fallait donc se donner des outils, et qu'après l'étude du dossier les Métallistes assureraient Diffusion-Mingan d'une assistance technique et financière.

De son côté, d'abord résistante et tiède face à cette idée, la Caisse populaire de Sept-Îles, qui compte 13,000 membres, a tout récemment décidé de déléguer un administrateur à Diffusion-Mingan où, tout en se réjouissant du geste, on espère une participation encore plus accrue dans l'avenir.

Voilà bientôt deux ans que Diffu-

sion-Mingan sensibilise lentement la population à ce projet, multipliant les rencontres, saisissant toutes les occasions pour distribuer des feuillets explicatifs, et organisant des activités populaires. L'information et les dossiers occuperaient une partie importante dans la programmation de cette radio, assure-t-on.

Il faudrait un budget d'opération

dans l'ordre de \$100,000 par année pour assurer la survie d'une radio MF communautaire à Sept-Îles; la principale source de revenus consisterait en une réclame publicitaire de prestige, un domaine relativement peu exploité pour le moment à Sept-Îles, et qui permet à d'autres stations de radio" du genre au Québec d'offrir un choix qui plaît à des milliers d'auditeurs.



Laurent Arsenault

Quelques membres de Diffusion-Mingan: le chef montagnais Daniel Vachon; Yves Bécotte; Serge Gagné, président du comité provisoire; Clément Godbout, coordonnateur des Métallistes unis d'Amérique pour la Côte-Nord, le Nouveau-Québec, et la Gaspésie; et Arnold Dugas, président du Conseil du travail de Sept-Îles et du Golfe, au cours de la conférence de presse de cette semaine.

Vancouver

Jusqu'à Montréal avec Quebecair
Montréal-Vancouver avec notre correspondance sans escale de 19h

C'est l'Orange qui nous mène en haut
CP Air

Du coeur...
c'est "ski" compte



Photo Office national du film

L'ARBRE est un projet qui a comme objectif de favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes souffrant d'un handicap mental.

Les employeurs boudent ceux qui souffrent d'un handicap mental

par Anne-Marie VOISARD

Louise est à la recherche d'un emploi de bureau. Elle sait bien son français; se débrouille en anglais; tape correctement à la machine; possède sa sténo sur le bout de ses doigts. Elle jouit aussi d'un physique agréable, ce qui d'habitude influence favorablement les employeurs.

Pourtant, malgré ses démarcs répétées, Louise est toujours sans travail. A l'inévitable question: "quand avez-vous quitté votre dernier emploi et pour quelle raison?", elle s'embrouille. Elle voudrait ne pas répondre; mais c'est impossible. Les patrons exigent des références. A chaque fois, c'est le même scénario. Louise finit par avouer qu'elle a fait un séjour dans un hôpital psychiatrique. Il n'en faut pas davantage pour mettre un terme à ses espoirs de décrocher un emploi.

Les préjugés à vaincre

Le cas de Louise n'est pas unique. C'est le lot de la plupart de ceux qui, frappés de déficience ou de maladie mentale, cherchent à se trouver du travail. "Il y a énormément de préjugés à vaincre chez les employeurs", reconnaissent Jean Beaulieu et René Hébert, responsables d'un projet qui a précisément comme objectif de favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes souffrant d'un handicap mental.

C'est d'ailleurs dans l'intention de toucher d'éventuels employeurs que MM. Hébert et Beaulieu ont décidé de tenir du 27 janvier au 3 février prochain une campagne d'information sur le projet qu'ils ont mis de l'avant.

L'ARBRE — c'est le nom du projet — se situe dans le cadre du programme d'extension des services de main-d'oeuvre du Canada. Lancé en 1972, ce programme d'extension a donné lieu à la création de 45 projets au Québec, dont cinq dans la région. Essentiellement, ces projets cherchent à "rejoindre" certains groupes de la population qui, pour diverses raisons, ne recourent ou ne peuvent recourir aux services de placement des centres de main-d'oeuvre.

C'est le cas de Louise et de toutes les personnes dans sa condition qui, face à un officier de placement, risquent fort d'être aussi démunies que devant un employeur. Là aussi il faudra répondre à l'implacable question: "quand et pourquoi avez-vous quitté votre dernier emploi?" Les candidats sont

nombreux. L'officier de placement — il peut lui aussi n'être pas exempt de préjugés — va au plus pressé. Il n'a pas le temps de s'arrêter aux problèmes de Louise et de ses semblables.

Avec l'ARBRE, René Hébert et Jean Beaulieu se proposent de combler cette lacune des services réguliers de placement en aidant Louise à expliquer de façon élégante le "trou" qui marque une période de sa vie.

Un service à l'employeur

"Il ne s'agit pas de mentir à l'employeur... pas plus qu'il n'est dans notre intention de lui demander la charité", expliquent nos interlocuteurs. "Notre projet doit être vu aussi comme un service à l'employeur. Nous lui demandons, tout en respectant les exigences de son entreprise, de favoriser l'insertion sociale et le retour sur le marché du travail de personnes souffrant d'un handicap mental."

Hélas, de la réalité à l'idéal qu'on veut atteindre, le fossé demeure énorme. Le projet a démarré en juin 1975. René Hébert, qui était seul à l'époque avec une secrétaire, a déniché en l'espace d'un an, quelque 60 emplois. Cela semble peu. Mais il faut savoir que chaque placement réussi suppose une moyenne de 40 démarches chez des employeurs qui, pourtant, ont manifesté un besoin en main-d'oeuvre.

Au cours des derniers mois, René Hébert, avec le concours de Jean Beaulieu, qui s'est joint au projet, a travaillé à mettre sur pied un programme de formation destiné à d'ex-patients de l'hôpital de Baie-Saint-Paul qui veulent se préparer à travailler dans des services d'entretien ménager. Le cours va se donner dans le cadre du service d'éducation des adultes de la commission scolaire de Charlevoix.

L'ARBRE a présentement dans ses dossiers le nom de quelque 160 candidats intéressés à occuper un emploi et jugés aptes à le faire. Parmi eux, plusieurs pourraient être efficaces dans l'entretien ménager, comme plongeurs ou comme agents de sécurité. Beaucoup de jeunes filles aussi ont toute la préparation qu'il faut pour devenir ou redevenir de bonnes employées de bureau.

Les employeurs en quête de personnel et désireux d'intervenir dans le processus de réadaptation des personnes atteintes de maladie mentale peuvent s'adresser à l'ARBRE au 1500, 18e rue, Québec. Tél: 529-5581.

Mesures anti inflation: cas de discrimination dénoncé à Lévis

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LÉVIS — Le retrait des pouvoirs coercitifs à la Régie québécoise des mesures anti-inflationnistes occasionne de la discrimination. Un cas précis vient d'être dénoncé par le conseil municipal de Lévis.

Les policiers-pompiers à l'emploi de la ville de Lévis en vertu d'une sentence arbitrale, qui vient justement de mettre fin à une discussion d'une dizaine de mois, bénéficient d'une

augmentation de salaires équivalant à environ 16 pour 100 pour l'année 1976.

La rémunération des policiers de cette municipalité est ainsi établie à \$238 après un an d'expérience, à \$265 après deux ans, à \$291 après quatre ans et à \$308 après cinq ans d'expérience. Ces policiers syndiqués, qui réclamaient une parité avec leurs confrères de Québec, ne s'étaient vu offrir par le conseil municipal qu'une augmentation de 10 pour 100, tel que le limitaient alors les mesures anti-inflationnistes.

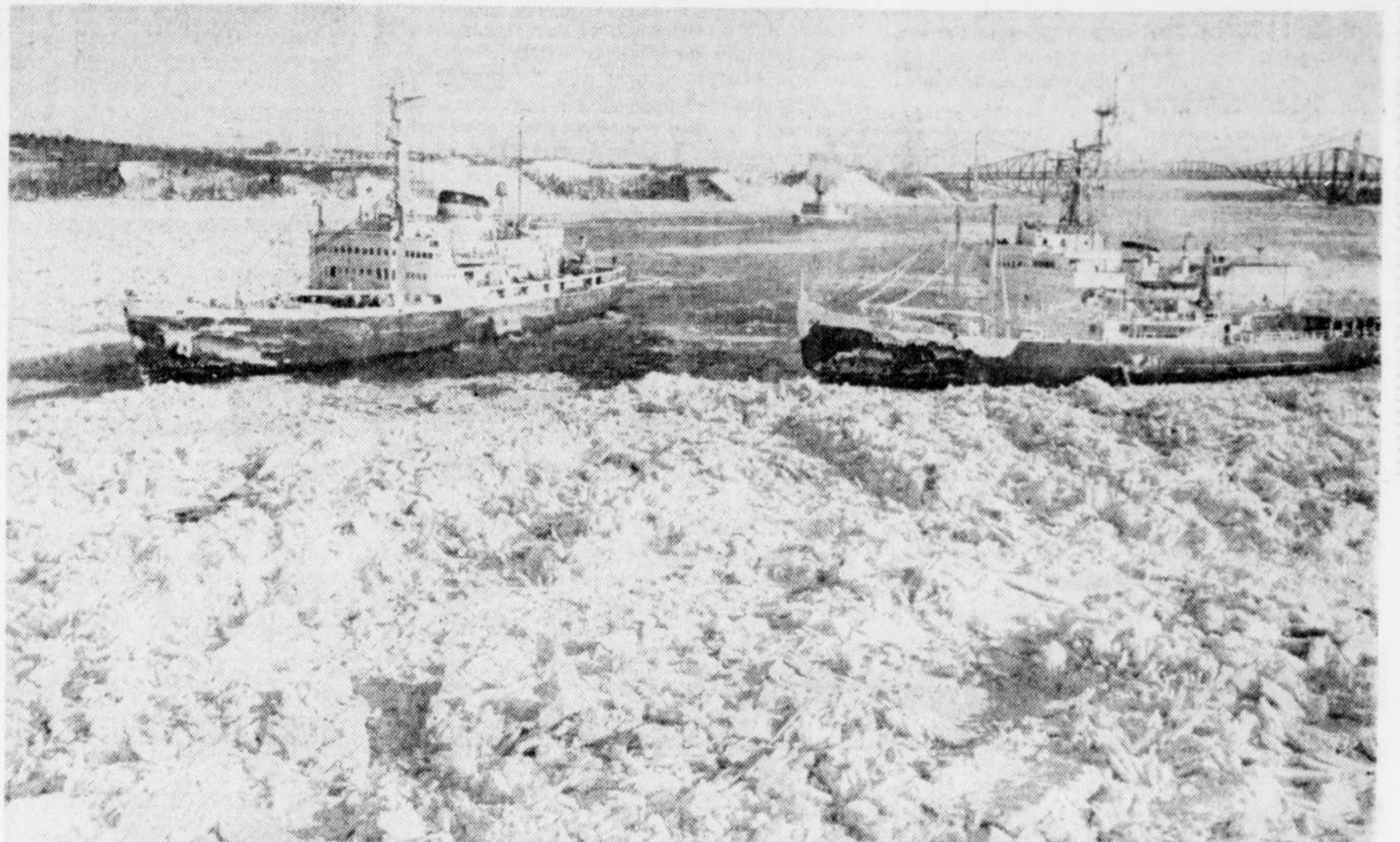
Il y a quelques semaines, cepen-

dant, quand la régie avait encore le dernier mot, elle avait ordonné à la même corporation municipale de réduire une augmentation déjà consentie à l'intention du groupe des employés municipaux travaillant à l'extérieur. Acculés à la limite permise et qui correspondait précisément à 10 pour 100 ceux-ci se voyaient ainsi imposer une "coupure" de \$0.26 l'heure, sur ce qu'ils avaient négocié péniblement.

Cette semaine, quand le maire, M. Vincent Chagnon, a rendu public le texte de la sentence arbitrale concer-

nant le cas des policiers-pompiers, plusieurs personnes se sont levées dans la salle de l'hôtel de ville pour dénoncer le fait que deux poids et deux mesures constituent une injustice.

Sachant bien que la procédure suivante n'était plus que pour la forme, le conseil de Lévis a quand même référé le rapport de la sentence arbitrale à la régie. Il a aussi désigné un négociateur, puisque le contrat de travail est expiré depuis le 31 décembre dernier avec le syndicat des policiers-pompiers.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Encore au moins cinq jours

Le ministère des Transports estime qu'il faudra au moins encore cinq jours aux brise-glaces pour libérer la vingtaine de navires bloqués à proximité de Québec par la pire embâcle à se former depuis neuf ans. Hier, cinq brise-glaces de la garde côtière étaient à l'oeuvre pour tenter de venir à bout du bouchon qui à certains endroits atteint

une épaisseur de 45 pieds. "Nous progressons d'environ un mille par jour" a dit un porte-parole du ministère qui a écarté tout danger d'inondation consécutif à cet embâcle.

Laval risque de se retrouver en mauvaise posture financière

Il est à craindre que la situation financière de l'université Laval ne soit pas de tout repos au cours des prochains mois.

Contrairement aux autres années, l'université n'a pas pu mettre à jour ses états financiers, au 30 novembre pour l'année financière 1976-1977. En effet, en raison de la suspension des cours depuis le début de septembre 1976, aucune opération comptable n'a pu être enregistrée aux livres.

En cette mi-janvier, l'université ne connaît pas encore l'importance des revenus qu'elle aura en 1976-77. En effet, ces revenus sont largement fonction du nombre d'étudiants inscrits à l'université et ce nombre ne sera connu définitivement qu'à la fin de janvier. De plus, il n'est pas possible, pour le moment, de connaître quelles sont les mesures que le ministère de l'Éducation entend mettre en place au chapitre des subventions cette année.

Il est certain que les subventions seront diminuées des traitements non versés par l'université durant la grève mais il y aura, par ailleurs, une augmentation des subventions d'un montant au moins égal à celui que l'université devra verser comme compensation pour les efforts supplémentaires que devront fournir les professeurs au cours de l'année 1976-77. Bref, les revenus et les dépenses de l'université en 1976-77 sont encore largement inconnus et imprévisibles. Selon toute probabilité, l'université encourra un déficit important pour l'année en cours.

Les entreprises auxiliaires (le PEPS, les résidences d'étudiants, etc.) doivent s'autofinancer à l'université Laval. Cette année, l'équilibre du budget des entreprises auxiliaires n'est pas possible. Le déficit prévu se situe aux environs d'un million de dollars.

L'université souhaite que les subventions de recherche soient aussi importantes cette année qu'elles le furent les années passées. S'il y a des coupures à ce titre dans les subventions, il faudra de toute nécessité réduire les dépenses en proportion.

Au 30 novembre dernier, la location de locaux à l'extérieur de l'université ainsi que l'utilisation des services d'agences de sécurité avaient coûté \$101,000 à l'université.

Durant le temps de la grève, l'université n'a pas versé les traitements des professeurs tant syndiqués que non syndiqués. Ces traitements sont estimés à \$500,000 par semaine (la grève a duré 15 semaines), auxquels s'ajoutent des bénéfices marginaux d'environ 10 pour cent.

Par ailleurs, le versement hebdo-

maire des salaires que l'université a effectué durant la grève à son personnel professionnel et de soutien, à ses administrateurs et à ses professeurs invités, en congé de perfectionnement et en congé sabbatique, s'établit à \$850,000.

L'université a versé en rétroactivité un montant d'environ \$5 millions, et elle a effectué des paiements à ses fournisseurs pour environ \$3 millions au 30 novembre dernier.

Mesures budgétaires en janvier

Le Conseil exécutif de l'université Laval a accordé dans un premier temps 50 pour cent des montants inscrits au relevé budgétaire du 31 août 1976. Il

lui apparaît nécessaire de revoir ces budgets en février à la suite du décompte des populations étudiantes dans les différentes facultés et écoles.

Pour les autres dépenses, l'allocation initiale aux facultés et écoles sera de 40 pour cent des montants inscrits au relevé budgétaire du 31 août 1976. Un rajustement sera fait au cours des prochains mois.

Pour le personnel enseignant ou non enseignant, tout poste vacant ou tout nouveau poste ne devra être comblé à moins d'urgence et dans des

situations exceptionnelles aussi longtemps que le budget n'aura pas été défini. De plus, le temps supplémentaire et l'embauche de surnuméraires devront être supprimés à moins que l'urgence en soit démontrée.

L'université n'a pas exigé le paiement des chambres des étudiants qui ne les ont pas habités au cours des trois derniers mois. Il est entendu que ceux qui les occupaient ont dû payer. Une charge minime fut demandée à ceux qui avaient laissé leurs effets personnels dans leur chambre.

A LOUER
ENTREPÔTS - BUREAUX
Locaux industriels
et commerciaux
ROUSSIN & FRÈRES INC.
Informations: 651-9443

YOGA
cours après-midi, soir
(sous permis ministère de l'Éducation)
Relaxation, hypnose, méditation, art-thérapie, confiance
en soi, maîtrise du système nerveux, détente
mentale.
TEL: 524-5849
CENTRE DE PSYCHOLOGIE
PRATIQUE DE YOGA
509 est, boul. Charest

le spécial de la semaine
NOUVELLE CAMERA
Canon DATEMATIC
en exclusivité à Québec au Royaume de la Camera
Avant de photographier, réglez la date (jour-mois-année) sur le dispositif dateur de la caméra Canon Datomic. Cette date apparaîtra discrètement sur le coin inférieur droit de vos photos.
\$109.95

au royaume de la
Camera
359 est, boul. Charest
529-2557
STATIONNEMENT GRATUIT
CARTES CHARGEX OU MASTER CHARGE ACCEPTÉES

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

Service expert
CHAUFFAGE
électrique
à air chaud
à eau chaude
Nettoyage de fournaies.

Un des rares spécialistes du domaine des brûleurs à l'huile, pompes de circulation et valves électriques.

PIÈCES:
Vaste inventaire de pièces de rechange pour tous les systèmes de chauffage modernes.
Stock de pièces pour certains systèmes de conception moins récente.

GUILLOT
...VITE COMME L'ÉCLAIR
EN POSTE 25 HEURES SUR 24
661-9211



l'amiante les bois francs la beauce la côte-du-sud la rive sud portneuf charlevoix

le québec régional

O.F.

dans nos régions



Abribus

Autobus Lévis Inc. tentera d'augmenter incessamment le nombre des aribus. Elle n'en a que trois, actuellement, qui ont été érigés et payés par les établissements devant lesquels ils sont situés, soit aux Galeries Rond-Point, à l'Hôtel-Dieu et au CEGEP Lévis-Lauzon.

Le Bas Saint-Laurent

Un second groupe d'étudiants pourront s'inscrire au programme de certificat en développement régional, a révélé Benoit Lévesque, responsable de ce programme à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Le recrutement se fera au cours de l'hiver et les activités de lancement de ce second groupe auront lieu au cours des trois premières semaines de juillet.

Le Grand-Portage

Après plus de deux semaines de congé forcé, rien n'indique encore que les 25 chauffeurs et mécaniciens de Nap. Transport et de Nap. Dumont, de Rivière-du-Loup, peuvent espérer une reprise des négociations avec leur employeur, qui a décrété le "lockout" le 29 décembre dernier. La discussion du renouvellement d'une convention collective échue le 5 décembre dernier, qui en était à l'étape de la conciliation, a échoué sur les clauses principales des salaires, des libertés syndicales, du temps supplémentaire, des mesures disciplinaires, des dépenses de route et des absences de maladie. Les employés sont représentés par un syndicat affilié à la CSN.

La Beauce

La compagnie Ferland & Bégin, de Lac-Échemin, pour ne pas avoir effectué le transport scolaire tel que demandé par la commission scolaire régionale Chaudière, pendant le conflit scolaire à Lac-Échemin, en septembre dernier, s'est vu retenir un montant de \$1,900 sur le contrat qu'elle détient avec la régionale. Le porte-parole de la compagnie de transport, même s'il a expliqué aux commissaires que les chauffeurs d'autobus étaient sur place à tous les jours et que les agents de la Sûreté du Québec étaient sur les lieux sans intervenir, l'exécutif de la régionale a décidé de maintenir sa décision soit de couper les sommes pour ces trois jours où aucun transport n'a été effectué.

Les Bois-Francs

La population de Princeville se chiffre maintenant par 5,304 âmes. Il s'agit-là d'une augmentation de 74 habitants par rapport à l'an dernier.

Portneuf

Les Services de protection de l'environnement du Québec ont officiellement ouvert un bureau dans la ville de Donnacona. Ce dernier est aménagé dans l'édifice Place Doneuil. Un inspecteur en hygiène publique sera sur les lieux de 8h30 à 10h du lundi au vendredi afin de répondre aux demandes et fournir les informations appropriées à la population.

Charlevoix

M. Jean-Baptiste Bouchard, de Baie-Saint-Paul, a été élu président du Parti québécois dans Charlevoix, et M. Gérard Drouin, de Beauré, vice-président. Le secrétaire est M. Gerald Tremblay et le trésorier M. Jacques Blackburn. Trois chefs de secteur ont été désignés ce sont M. Michel Paré pour l'ouest, Mme Arlème Gauthier pour le centre et M. Jean-Guy Girard pour l'est. Les conseillers sont MM. Pierre Durand, Bertrand Lavoie et André Desbiens. Rattraper le retard du comité sur le Québec, établir une liaison avec le gouvernement actuel et réorganiser les structures du parti dans Charlevoix sont parmi les objectifs de ce nouvel exécutif.

La Côte-Nord

La dernière livraison de Hydro-Press-Manicouagan précise que 230,152 personnes ont visité le complexe hydroélectrique Manic-Outardes au cours de ces neuf dernières années attirant ainsi près de la moitié des visites industrielles faites à l'Hydro-Québec. Manic 5 à elle seule a été visitée par 128,738 personnes, dont 11,259 au cours de l'année 1976. Les visiteurs doivent accepter de faire 135 milles de route en forêt pour se rendre au prestigieux barrage Daniel-Johnson (Manic 5).

Près de 600 agriculteurs s'inquiètent de leur avenir

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Les 588 agriculteurs à temps plein dans la région de l'Amiante sont fort inquiets face à leur avenir et à moins que le nouveau gouvernement péquiste reconnaisse leur territoire comme une région autonome, ils se demandent comment ils pourront résoudre leurs problèmes très complexes.

Cette inquiétude a été ressentie lors d'un colloque tenu mardi dernier à Thetford Mines sous les auspices du comité régional d'animation agricole.

Les cultivateurs souffrent les désavantages de vivre dans une région minière, morcelée, défavorisée, isolée, mal délimitée, et coincée entre le pouvoir économique des mines d'amiante et celui des régions agricoles favorisées qui se limitent exclusivement à la plaine du fleuve Saint-Laurent.

Dans les faits, leur territoire est plutôt une sous-région qui alimente les régions agricoles environnantes. C'est ainsi que les forces agricoles locales sont affaiblies et divisées en étant attirées par des pôles différents, dont Plessisville, la Beauce et l'Estrie. Elles doivent entretenir des relations avec cinq députés provinciaux (Frontenac, Beauce-Sud, Lotbinière, Arthabaska et Mégantic-Compton) et autant de députés fédéraux, et multiplier les pressions et démarches auprès des services gouvernementaux dans plusieurs comtés. Au sein de l'UPA, les agriculteurs sont membres de fédérations différentes (Québec-Sud, Québec-Ouest et Estrie).

Cette situation rend difficile les efforts de regroupement, d'action concertée, et de prise de conscience régionale.

Avenir sombre

Ce qui inquiète davantage les

cultivateurs de la région de l'Amiante est le rapport d'une étude de cadrage effectuée pour le ministère québécois de l'Agriculture. Les fonctionnaires sont venus à la conclusion que la région est impropre à l'agriculture mais favorable au réaménagement forestier et au tourisme en raison de la richesse de ses paysages.

Si l'étude précise que la proximité des centres et le nombre des agriculteurs déjà établis justifieraient le maintien des services déjà existants, elle note néanmoins que le soutien de l'agriculture dans les régions défavorisées retarde la progression des régions à vocation agricole, et, conséquemment, ajoute que la disparition complète de l'agriculture doit être envisagée à plus ou moins long terme dans ces régions non rentables.

Une telle vision engendre de nouveaux problèmes, tels des politiques agricoles défavorables, des mauvais

services agricoles, du personnel moins compétent, une diminution de la valeur des investissements et l'impossibilité de financement.

Malgré ce sombre tableau de leur situation, les cultivateurs de la région de Thetford se refusent à admettre que l'agriculture soit marginale. Selon eux, c'est un mythe qui a été développé en raison de l'exploitation minière.

Ils affirment que l'agriculture dans la région a nécessité des investissements de \$45 millions, et rapporte, annuellement, des revenus bruts de \$17 à \$22 millions. Sur la table du consommateur, ces revenus représentent \$50 millions, soit l'équivalent du salaire annuel de 5,000 ouvriers gagnant \$10,000 chacun.

Le comité d'animation agricole soutient que la région agricole mérite d'être sauvée et réclame que le gouvernement lui attache l'importance qu'il accorde aux régions favorisées.

Les subventions statutaires ne peuvent suffire aux municipalités (L. Harvey)

par J-Thérèse LEGENDRE

LA MALBAIE — Le maire de La Malbaie, M. Lucien Harvey, s'est dit convaincu que si le gouvernement du Québec veut maintenir sa politique de n'accorder aux municipalités que des subventions statutaires, il ne pourra pas y arriver parce qu'il y aura toujours des cas spéciaux qui demanderont une intervention particulière ou discrétionnaire.

Cette prise de position du maire Harvey a été provoquée par la situation dans laquelle La Malbaie s'est trouvée au lendemain des élections provinciales, alors qu'une subvention de \$1,015,000 promise par l'ex-ministre des Affaires municipales au début de novembre dernier, devait être renégo-ciée avec le nouveau ministre M. Guy Tardif.

Une demande vite faite pour obtenir une entrevue avec ce ministre n'a reçu comme réponse qu'une lettre circulaire dans laquelle était énoncée d'une façon générale, la politique que le ministère des Affaires municipales comptait adopter. "Nous sommes désolés, d'affirmer le maire de La Malbaie, et nous considérons que le ministre Tardif aurait pu au moins nous répondre et nous accorder l'entrevue demandée".

Pas une promesse électorale

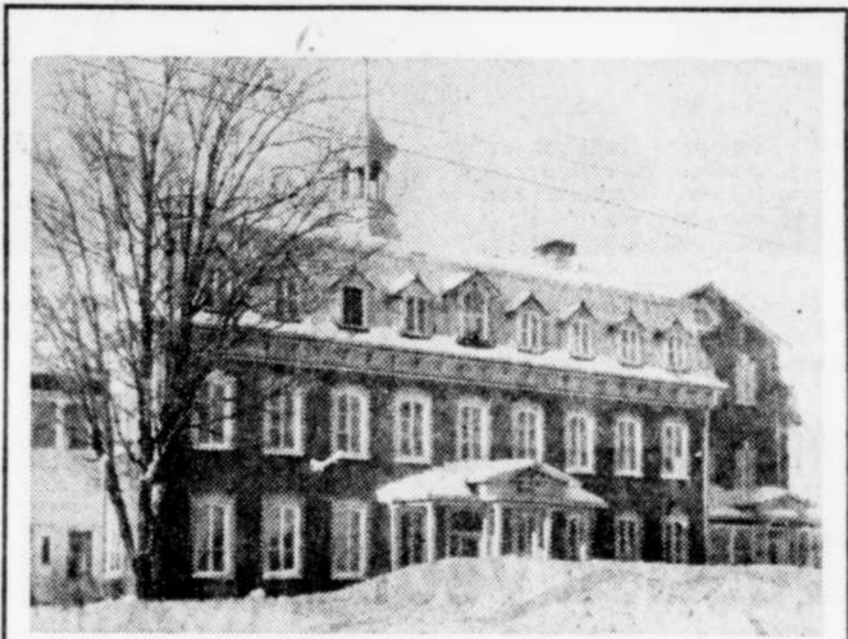
Le conseil municipal de La Malbaie considère que ce ne fut pas une promesse d'élection que l'ex-ministre Goldbloom a faite à la municipalité de

La Malbaie, pour l'amélioration du service d'aqueduc dans Rivière-Mailloux.

Le problème de l'eau dans ce secteur n'est pas nouveau et en 1965, alors que Rivière-Mailloux, municipalité indépendante, fut fusionnée à La Malbaie, le réseau d'aqueduc demandait depuis longtemps d'être amélioré; le manque d'eau y était devenu chronique. Aucune aide financière ne fut accordée à cette époque malgré les promesses.

Depuis lors, la situation n'a cessé de s'aggraver et le tuyau de bois qui date du 19e siècle ne peut plus supporter aucune pression ce qui prive les quelque 140 familles de ce secteur des services adéquats d'aqueduc et de protection contre l'in-cendie.

En 1975, les plans et devis pour le réaménagement des sources, du réservoir et du réseau furent préparés, et au printemps de 1976 le ministre Goldbloom autorisait La Malbaie à demander des offres pour ce projet évalué à plus de \$800,000. A cause de certains problèmes techniques, cette étape n'a pu être franchie qu'en septembre.



Couvent municipal

La municipalité du village de Saint-Charles de Bellechasse a résolu d'acquérir le couvent des Soeurs de la Charité de Québec. Le maire Robert Prevost a révélé que le contrat de l'ordre de \$50,000 sera signé incessamment et que le conseil municipal fait préparer des plans en vue d'y aménager des bureaux et le service des incendies.

Vancouver

Jusqu'à Montréal avec Quebecair
Montréal-Vancouver avec notre correspondance sans escale de 19h

C'est l'Orange qui nous mène en haut
CP Air

Du coeur...
c'est "ski" compte

Le ministre Bérubé recommanderait la ratification du protocole d'entente sur la vente de Paradis & Fils

par Marc LESTAGE

Tout indique que le ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé va recommander au Conseil des ministres de sanctionner le protocole d'entente selon lequel les scieries Paradis et Fils de Senneterre passeront aux mains de deux autres compagnies du Nord-Ouest, Normick-Perron et Barrette et Saucier.

La compagnie Paradis et Fils a été mise en faillite il y a moins d'un an. C'est la Banque Mercantile qui en a saisi les actifs à ce moment. Depuis lors, seulement une des trois usines de la compagnie fonctionne. Elle procure environ 250 emplois comparativement à près de 1.000 lorsque le complexe était en pleine activité.

Des négociations se sont poursuivies durant huit mois à savoir si Paradis et Fils serait vendu à l'entreprise privée du secteur ou à un comité de citoyens (l'Atsen) qui espère faire revivre le complexe en collaboration avec le gouvernement selon la formule utilisée à Tembec au Témiscamingue pour le rachat d'une ancienne usine de pâtes et papiers.

Les événements se sont précipités à la veille des élections du 15 novembre dernier. Quelques jours plus tôt, la Banque Mercantile et les compagnies Normick Perron et Barrette et Saucier ont conclu une entente concernant la vente de Paradis et Fils.

Conformément à la loi 27 du MTF, "toutes les transactions financières impliquant le transfert de propriété d'une usine qui s'approvisionne en partie dans la forêt publique est soumise à l'approbation de l'Etat".

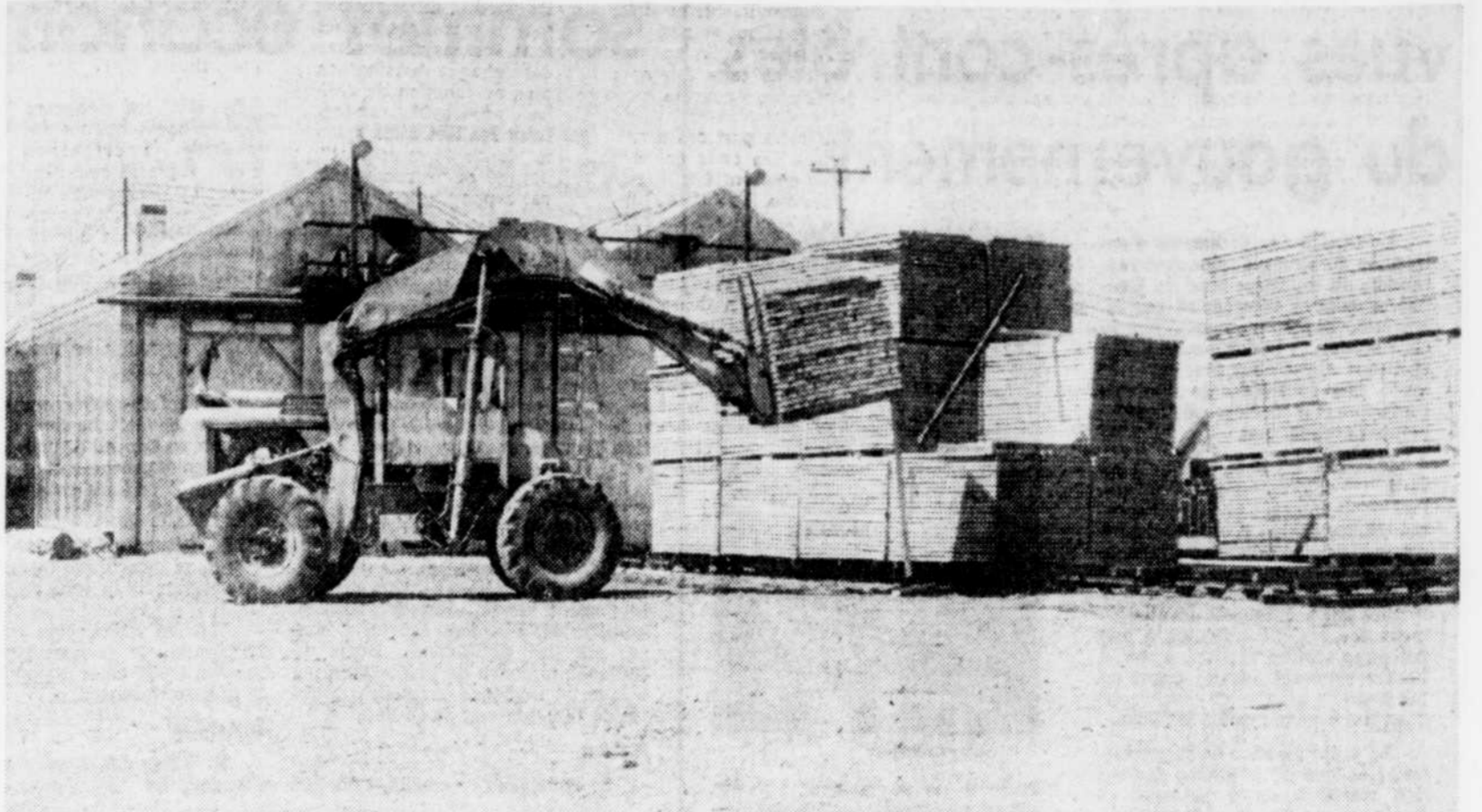
Or, le ministre des Terres et Forêts du temps, M. Normand Toupin a refusé de signer l'arrêté en conseil qui aurait permis de finaliser la transaction au lendemain du scrutin du 15 novembre.

Son successeur, M. Yves Bérubé du Parti québécois a reçu beaucoup de pressions des citoyens du milieu, depuis lors. Les exécutifs du Parti québécois de la région et les travailleurs de l'ATSEN lui ont suggéré de refuser cette première transaction et d'étudier un projet qui permettrait aux citoyens de participer financièrement au projet.

Par ailleurs, les employés syndiqués de Paradis et Fils ont demandé au ministre Bérubé d'accepter la transaction. Le maire de Senneterre a également demandé que la transaction entre la Banque Mercantile et les industriels du milieu soit ratifiée par arrêté en conseil. M. Louis Paul Dionne parlait alors au nom du conseil municipal et de la commission industrielle de Senneterre.

A partir des informations obtenues, il semble bien que la recommandation de M. Bérubé à ses confrères du conseil des ministres dans les prochains jours ira dans le sens des recommandations formulées par les administrateurs de Senneterre et des travailleurs de Paradis et Fils.

Normick Perron et Barrette et Saucier seront alors officiellement propriétaires des usines de Paradis et Fils. Ces deux compagnies opèrent déjà des usines dont la capacité est supérieure à 150.000 unités (Normick-Perron) et 110.000 unités (Barrette et Saucier). Les trois usines de Paradis et Fils totalisent un volume d'environ 125 millions de pieds mesure de planche.



Une partie des installations de Paradis & Fils.

Plus aucun obstacle à une scierie à Pohénégamook

par Réal LABERGE du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Le déblocage du projet d'une scierie de relève, en pourparlers depuis plus de quatre ans à Pohénégamook, doit survenir d'ici à une dizaine de jours.

C'est ce qu'on a assuré au maire Lionel Charest, à l'occasion d'une rencontre tenue vendredi dernier, avec des fonctionnaires du ministère des Terres et Forêts.

Officieusement, a-t-on indiqué à M. Charest, il n'y aurait plus aucun obstacle à la réalisation de ce projet industriel destiné à remplacer la scierie Guérette, qui avait été dévastée par un incendie en juillet 1972.

La seule décision restant pendante dans ce dossier qui n'en finit plus d'aboutir, c'est celle du choix que doit faire le ministère entre deux industriels de la région qui s'en disputent la réalisation, soit M. Richard Pelletier, de Squattek, et M. Lomer Pelletier, de Rivière-Bleue. Le ministre des Terres et Forêts ferait ce choix d'ici à une dizaine de jours.

Ballottés d'un à l'autre

Selon une entente intervenue précédemment avec ce ministère, ce choix à faire avait d'abord été confié à la municipalité, qui avait opté, une première fois pour un projet présenté par M. Lomer Pelletier.

Face à certaines représentations des Terres et Forêts, on s'était toutefois ravisé pour donner la préférence au groupe de M. Richard Pelletier, jugé plus en mesure de donner plus rapidement suite au projet de scierie et de façon plus rentable pour Pohénégamook.

Mais la municipalité s'est par la suite butée à de nouvelles implications politiques qui l'ont forcé, en septembre dernier, à reconsidérer de nouveau son choix en faveur de M. Lomer Pelletier.

Dans les circonstances, la ville de Pohénégamook s'est finalement décidée à retourner au ministère des Terres et Forêts l'initiative de trancher lui-même cette question controversée. On s'en remettait au choix du ministère. Tout ce qu'on voulait, c'est que l'un ou l'autre promoteur soit enfin autorisé à donner suite au projet de scierie, sans autre délai ou complications "et qu'on finisse par se brancher".

Ce qui n'empêche pas que certains membres de la Commission industrielle de Pohénégamook n'ont pas caché au SOLEIL que leur préférence allait au groupe Richard Pelletier, de Squattek. Surtout parce que ce groupe a déjà satisfait à toutes les exigences de Pohénégamook ou du ministère, que ce soit pour le rapport de rentabilité, la création d'emplois locaux, ou la protection de l'environnement touristique et récréatif, notamment en ce qui concerne la

base de plein air de Pohénégamook. Tandis que plusieurs de ces questions resteraient en suspens ou insatisfaites, dans le cas de la proposition de M. Lomer Pelletier. C'est justement la nécessité de reprendre l'étude de rentabilité soumise par cette entreprise, qui serait à la source des nouveaux délais des derniers mois.

Un acquis

Concernant par ailleurs la promesse écrite faite en 1973 par l'ex-ministre Kevin Drummond, qui réservait des droits de coupe de 5 millions de pieds de bois pour l'approvisionnement de la scierie de remplacement de Pohénégamook, le maire Charest a déclaré "qu'on lui avait assuré qu'il s'agissait là d'un acquis, que le ministère des Terres et Forêts n'avait nullement l'intention de remettre en cause".

On craignait que le changement de gouvernement à Québec suscite de nouveaux problèmes à ce sujet. On s'inquiétait également d'essuyer un nouveau refus, à l'instar de celui qu'avait soudainement annoncé l'ex-ministre Normand Toupin, en août dernier, après quatre longues années de démarches et de négociations.

On se rappellera que ce refus surprise, révisé par la suite par M. Toupin, avait entraîné un tollé de protestations à Pohénégamook, qui s'était manifesté par des menaces d'y aller d'un nouveau "Cabano".

Le Creuset négocie toujours son projet de Montmagny

par Réal LABERGE du bureau du Soleil

LA POCATIERE — L'entreprise française "Le Creuset S.A.R.L." n'a pas abandonné son projet de construire à Montmagny une usine de fabrication de batteries de cuisine en fonte émaillée.

Selon le directeur du Conseil économique de Montmagny, M. Eugene Weemaes, les négociations en cours depuis près d'un an se poursuivent toujours avec le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale en vue de la réalisation de cette industrie de plus de \$5 millions et devant créer quelque 200 emplois.

Au SOLEIL, M. Weemaes a précisé hier qu'on pouvait s'attendre à des décisions définitives à brève échéance. Tout est réglé depuis déjà plusieurs mois, quant aux facilités d'accueil offertes par la municipalité. On s'est entendu sur un terrain jugé satisfaisant dans le parc industriel de Montmagny, de même que pour le prix du terrain et des services municipaux. Il ne reste qu'à conclure les ententes avec le gouvernement fédéral relativement aux subventions d'aide du MEER.

On se rappellera que le 3 juin dernier, le ministre responsable de l'application de la loi sur l'examen

de l'investissement étranger, M. Don Jamieson, avait annoncé qu'une proposition faite par la compagnie française répondait aux critères de bénéfice réel du Canada et avait été approuvée.

Le ministre soulignait que l'entreprise avait logé une demande de subvention en vertu de la législation d'incitation industrielle et d'aide à la création de nouveaux emplois. Il ne restait qu'à finaliser le montant de l'éventuelle participation gouvernementale.

Modifications répétées

Entre temps, l'Expansion économique régionale a soumis à l'entreprise française des offres fermes d'une aide substantielle allant jusqu'à \$2 millions, selon certaines sources d'information. Le groupe français aurait toutefois cherché à obtenir davantage en apportant des modifications répétées à son projet industriel, notamment au domaine de l'équipement et de la machinerie de conception canadienne et nord-américaine.

Des pourparlers auraient également été amorcés avec le ministère provincial de l'Industrie et du Commerce, en vue d'une contribution financière. Un porte-parole de la Société de développement industriel du Québec a cependant déclaré à ce sujet que cette société d'Etat

n'avait encore reçu aucune demande officielle du groupe français.

Véritables intentions

Selon le directeur du Conseil économique de Montmagny, ces circonstances ont suscité des délais multipliés, avec le résultat que l'usine des plats de fonte n'en finit toujours pas d'aboutir et que sa réalisation a été remise de mois en mois, puis de semaine en semaine, ces temps derniers.

Comme il s'agit pour Montmagny d'une industrie susceptible de freiner une détérioration économique galopante, on cherchera à savoir, au cours des jours prochains, si la compagnie "Le Creuset" a véritablement l'intention de donner suite à son projet industriel et si le déblocage doit définitivement survenir à brève échéance.

On se rappellera que le marasme industriel qui sévit à Montmagny depuis quelques années, a été signalé dans toute son ampleur, en décembre 1975, par un rapport d'étude de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), qui dénombreait 24 fermetures d'usines dans la région immédiate, pour la période de 1953 à 1974, entre autres la fermeture de la filature Chemcell Ltée, en décembre 1971, avec la mise à pied de 435 employés.

en un clin d'oeil

Le climat des investissements s'améliorera sous le PQ — Patrick Levelle

Un important représentant du monde des affaires est sorti fort satisfait de sa première rencontre, mardi, avec le ministre québécois de l'Industrie, M. Rodrigue Tremblay, déclarant que le climat pour les investissements au Québec s'améliorerait sous le gouvernement du Parti québécois.

M. Patrick Levelle, président de l'Association canadienne des manufacturiers de pièces pour autos, a dit en effet: "J'ai été très impressionné par M. Tremblay et je pense que le climat des investissements, sous sa direction, ne va pas se détériorer mais au contraire s'améliorer".

Bien que M. Levelle ait admis qu'il avait eu des doutes, au début, sur les possibilités financières de l'industrie privée sous le gouvernement péquiste, il a indiqué que le ministre l'avait convaincu de la volonté du gouvernement d'attirer de nouvelles entreprises au Québec.

Les compagnies de pièces détachées pour automobiles veulent obtenir une plus grande part du marché pour les pièces produites au Canada.

Les contrôles ont nui aux investissements

L'instauration des contrôles fédéraux sur les salaires et les prix ont eu un effet adverse sur les investissements au Canada au point de rendre nécessaire l'adoption de mesures incitatives, a admis, hier, le président de la Commission de lutte contre l'inflation (CLI), M. Jean-Luc Pépin.

Prenant la parole devant le club Richelieu, M. Pépin a ajouté que le gouvernement se devait d'agir s'il voulait encourager les investisseurs.

M. Pépin, qui a déjà annoncé

son intention de se retirer de la CLI dès qu'on lui trouvera un remplaçant, a consacré la plus grande partie de son discours à défendre le programme anti-inflationniste du gouvernement.

CP Rail: hausse de tarifs

Le Canadien Pacifique a annoncé, hier, une hausse de 11 pour cent de ses tarifs sur les lignes de banlieue entre Montréal et les villes de sa périphérie ouest, qui entrera en vigueur le 1er février. La compagnie de chemin de fer a également annoncé qu'elle allait retirer du service 15 voitures autopropulsées à moteur diesel, à partir du 24 avril, n'utilisant plus que 49 wagons ordinaires et quelques diesels pour son trafic de banlieue.

Brault, Guy, O'Brien ouvre un bureau à Québec

La firme de courtage Brault, Guy, O'Brien vient d'ouvrir un bureau à Québec. C'est M. Guy Renaud, jusqu'à tout récemment gérant du bureau de Dominion Securities Ltd. dans la Vieille Capitale, et vice-président de la filiale québécoise de cette importante maison, qui prendra la direction de la nouvelle succursale de Brault, Guy, O'Brien.

Après s'être réorganisée, la maison Brault, Guy, O'Brien s'est lancée avec aplomb du côté du commerce des obligations. M. Robert Letellier, vice-président de la maison, nous a confirmé qu'en '76, sa firme avait transigé pour \$707 millions en obligations, \$600 millions en chiffre de ventes à été

réalisé de mai à décembre seulement, alors que la maison de courtage, réorganisée suite à d'importantes difficultés, a réussi à reprendre le dessus. Le courtier a vendu pour \$250 millions en obligations municipales, dont \$138 millions en Obligations du Québec; à cela s'ajoutent \$75 millions d'obligations scolaires et municipales.

Il s'agit du premier bureau de Brault, Guy, O'Brien à Québec. La représentation comptera quatre vendeurs à ses débuts. M. Claude Dorval, aussi autrefois chez Dominion Securities, viendra assister le directeur Guy Renaud.

Le tricot double fait baisser les ventes de Dometex

Au cours du trimestre terminé en décembre 1976, les ventes réali-

sées par Dominion Textile ont été de \$120.2 millions soit 3 pour cent de moins que pour le même trimestre en 1975. Ces résultats consolidés reflètent la baisse des ventes des activités de Dometex dans le tricot double, un marché actuellement extrêmement déprimé dans les textiles primaires. Par contre les bénéfices consolidés du trimestre ont atteint 34 cents par action, soit une amélioration de 9 cents comparativement à l'an dernier. Dans le rapport intérimaire qui sera expédié aux actionnaires, M. R.H. Perrowe, président du conseil affirme que "l'amélioration globale est attribuable à l'élimination de pertes encourues l'an dernier par la filiale américaine DHJ Industries au cours du second trimestre et à des gains sur la conversion de devises étrangères à la suite de la dévaluation du dollar canadien. Les activités canadiennes de la compagnie ont fait preuve d'un léger déclin au niveau de profits par rapport au même trimestre l'an dernier.

Le conflit chez Rayonier à Port-Cartier au point mort

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le ministre québécois du Travail, M. Jacques Couture connaît le conflit qui perdure chez ITT-Rayonier, à Port-Cartier, où 350 ouvriers d'usine sont victimes d'un lock-out depuis sept semaines aujourd'hui.

Un porte-parole du bureau de M. Couture, Mme Michèle Juneau a dit au SOLEIL, hier, après avoir discuté avec le ministre à ce propos, que ce dernier demeurait en contact avec le conciliateur responsable du dossier, M. René Laurin, afin d'être bien informé de tout nouveau développement dans ce litige.

Mais pour le moment, c'est l'impasse. L'unité 1125 du Syndicat canadien des travailleurs unis du papier affirme ne pas avoir eu signe de vie de l'employeur depuis le 10 janvier, alors que de son côté ITT-Rayonier expédie aux 350 travailleurs une lettre circulaire détaillant des "offres finales" qui furent déjà rejetées.

La première convention collective de trois ans a pris fin le 1er juillet dernier; les parties avaient acquis leur droit de grève ou de lock-out depuis le 15 octobre.

Jeudi, le 2 décembre, Rayonier mettait fin aux opérations de son usine de pâte dissolvante en évoquant la raison qu'elle ne pouvait plus, dans ce contexte des négociations, embaucher un groupe de spécialistes neces-

saires pour assurer la finition du produit.

Quelques séances de négociations ont eu lieu, le conciliateur Laurin s'est rendu à Port-Cartier pour prendre connaissance des points litigieux, le député Denis Peron a rencontré les travailleurs, puis les portes de l'usine restent closes.

Les parties ne s'entendent pas sur plusieurs points dont les salaires, les contrats aux sous-traitants, les quarts de travail, les conditions advenant des arrêts de travail dans l'usine et les vacances.

Respectant les normes de lutte à l'inflation, ITT-Rayonier offre des augmentations salariales de 10,1 pour cent, 7,6 et 6 pour cent pour un contrat de trois ans, incluant les bénéfices sociaux. Le syndicat réclame que ces offres excluent les avantages sociaux.

La compagnie veut conserver le droit d'avoir recours à des sous-traitants, ce à quoi s'oppose le syndicat qui craint d'éventuelles mises à pied de groupes de travailleurs.

Il y a accord pour une semaine de travail de 40 heures pour les ouvriers d'entretien et de 42 heures pour les travailleurs affectés à la production. La mésentente régit sur la répartition des employés d'entretien selon un système de quarts et sur certaines affectations dans le travail.

Comme l'usine en période

de rodage peut connaître encore des arrêts planifiés ou d'urgence, le syndicat exige l'introduction de clauses dans la convention garantissant la permanence dans les emplois.

Enfin, à propos des vacances, ITT-Rayonier propose trois semaines après trois ans de travail, et un mois après 15 ans; le syndicat demande trois semaines après deux ans, et un mois après huit ans de service.

Les 350 victimes du lock-

out ne touchent pas d'allocation de bien-être social ni de prestations d'assurance-chômage à cause "de fausses représentations de la compagnie à la Commission d'assurance-chômage", selon le président du syndicat, M. Bertrand Lapointe, qui portera la décision de la commission à l'arbitrage.

Rayonier a motivé son geste de fermer l'usine en raison d'un conflit de travail; M. Lapointe croit que la véritable raison c'est que les entrepôts de la compagnie

étaient remplis de produit fini prêt à expédier et qui ne partait pas.

A ce sujet, un vice-président de la compagnie, M. Roger Landry a précisé, hier, que les entrepôts d'une capacité de 25.000 tonnes contenaient 20.000 tonnes au moment de fermer l'usine le 2 décembre. Des cargaisons quittent Port-Cartier depuis; il en resterait encore 10.000 tonnes.

Depuis un mois maintenant, les travailleurs affectés

par la fermeture de l'usine retirent un maigre \$15 par semaine d'un fonds de secours.

Selon M. Lapointe, une quinzaine de travailleurs ont quitté la région; la compagnie parle de cinq. Quoi qu'il en soit, d'après M. Lapointe, il en manquera au moins 75 à la reprise des opérations si un règlement n'intervient pas sous peu car plusieurs ouvriers seraient sur le point de quitter Port-Cartier.

Enfin, M. Lapointe ne s'ex-

plique pas que ce conflit qui s'éternise ne trouve pas d'avantage écho dans la presse alors qu'on parle tous les jours de Tricofil, dit-il, et qu'on a tant parlé du conflit ouvrier de l'Alcan, il y a quelques mois.

Si M. Lapointe écarte toute violence pour attirer les regards et les journalistes, il ne refuserait pas "qu'une vedette" daigne accrocher son nom au groupe de 350 ouvriers de l'usine de Rayonier, dans l'espoir manifeste qu'elle apporte une part de

publicité bénéfique, comme ce fut le cas ailleurs, dit-il, sur un ton ironique...

D'autre part, les opérations forestières se poursuivent régulièrement malgré le conflit. Au moment du lock-out, Rayonier embauchait 717 hommes en forêt; puis, le 14 janvier, 633 ouvriers travaillaient en forêt. M. Landry a affirmé que des mises à pied saisonnières normales seront graduellement effectuées mais qu'il n'y avait aucun lien à faire avec la situation qui prévaut à l'usine.

Les travailleurs au centre du mouvement "Chantier '77"

par Louise PICARD

Dans quelques semaines doit débiter "Chantier '77", un mouvement d'éducation populaire parrainé par l'Office de catéchèse du Québec (OCQ).

Pour la sixième année consécutive, cette vaste opération portera sur un thème plus actuel que jamais au Québec: "Les travailleurs". Ainsi, durant les semaines précédant la fête de Pâques, soit du 23 février au 10 avril, toutes les régions du Québec y participeront, chacune à leur manière.

Ce projet visant à aider les gens à comprendre leur vie et à la transformer ensemble comprend la participation, à temps plein, d'environ 6.000 personnes.

Les participants à Chantier '77 qui sera réalisé encore cette année dans les 13 régions du Québec tenteront d'identifier les problèmes vécus par les travailleurs dans leur milieu respectif, de participer à des actions susceptibles d'améliorer leur situation et de l'interpréter en référence avec la foi chrétienne, en rendant compte de l'impact de leur foi sur leurs actions en faveur des travailleurs.

Comme l'indiquait l'abbé Paul Lortie, l'un des responsables diocésains de ce projet, au cours d'une entrevue avec LE SOLEIL, Chantier '77 n'est pas un simple prétexte à discuter ou à échanger mais invite les individus à poser des gestes concrets dans leur milieu, à travailler en petites équipes de 10 à 12 personnes qui se nomment un responsable et entreprennent un projet.

Accusant une nette préférence pour les petits groupes de travail, les responsables des projets "Chantier" croient qu'avec un petit groupe d'amis, d'inconnus, à la maison ou à l'église, on apprend tout en échangeant, en faisant quelque chose, qu'en écoutant seulement un savant. Et puis, disent-ils, à travailler ensemble, on y prend goût. Cette année, les deux autres responsables diocésains sont soeur Anne-Marie Gagnon et Paul Bourcault.

Le projet "Chantier '77" invite même ceux qui ont pris une certaine distance par rapport à la pratique religieuse à y participer. Environ 35.000 laïques y ont participé l'an dernier. Il avait pour thème: "Famille et société".

Cette année, le thème "Les travailleurs" suggère une attention particulière au monde ouvrier, répondant ainsi à la demande des évêques du Canada qui se sont réunis déjà à deux reprises pour discuter des besoins de la pastorale en milieu ouvrier.

Un fait à constater: la pratique religieuse baisse. "Il faut découvrir de nouvelles

initiatives et démontrer que l'Eglise rajeunit et s'adapte au monde actuel. Cette Eglise qui offre une nouvelle forme d'action chrétienne, se veut moins abstraite, plus dynamique, plus conforme à la réalité quotidienne", fait remarquer l'abbé Lortie.

Qui sont ces travailleurs sur lesquels se pencheront les groupes de "Chantier '77" au cours des prochaines semaines? Ils proviennent de divers milieux: agricoles, forestiers, miniers, industries manufacturières, administration publique, communications, magasins, hôtels, bureaux.

Se prononcer et discuter ouvertement des problèmes du monde ouvrier est une expérience qui dérange plusieurs personnes en cause. Il s'agit pourtant d'une expérience collective qui regarde l'ensemble des citoyens du Québec, soutiennent les responsables de "Chantier '77". Notre danger à nous, disent-ils, c'est de nous renfermer sur nous-mêmes: "mes petites affaires" — "tes bébelles et dans ta cour". Pourtant, le sort de chacun ne dépend-il pas de plus en plus de l'organisation de toute une société.

"Chantier" s'occupe d'abord et avant tout de questions où tous les citoyens sont impliqués. Il voudrait que les chrétiens d'ici s'intéressent au sort des hommes d'ici et deviennent des gens soucieux du bien de toute notre société.

Plusieurs raisons ont justifié le thème de cette année. L'absence de travail à mi-temps, le chômage, le code du travail, les fermetures d'entreprises, la femme au travail et la discrimination, autant de sujets qui serviront de sous-thèmes et d'objets de réflexion aux participants de ce projet.

Le livre "Pour une lecture chrétienne de la lutte des classes", Editions Universitaires, leur servira également d'inspiration.

Règle générale, les travailleurs ne manifestent pas de réticences à rencontrer les gens de "Chantier". Toutefois, il peut survenir certains problèmes lorsqu'ils sont syndiqués, la partie syndicale refusant parfois de collaborer, explique l'abbé Lortie à qui l'on demanda un jour qui était son employeur, un rappel à peine voilé de la longue et pénible grève du Pavillon Saint-Dominique.

Il invite alors ceux qui refusent de le voir ou ont une attitude hostile de lui faire part de leur vérité au risque de perdre une belle occasion de lui dire comment fonctionner pour vraiment aider les travailleurs.

Malgré le danger entrevu pour "Chantier '77" de s'orienter vers une lutte entre patrons et ouvriers, l'abbé Lortie se dit confiant.

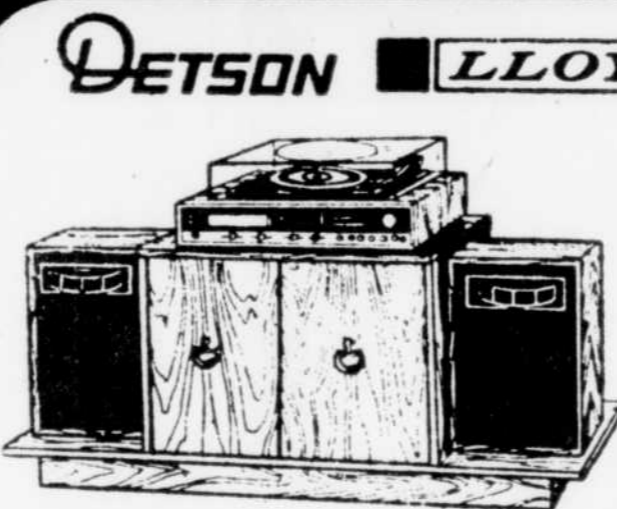
LE ROI DU RADIO

453, boul. Charest
QUÉBEC (près de la Couronne)
524-8252

ÉCONOMISEZ DE 20% À 50%

GRANDE VENTE

SURPLUS D'INVENTAIRE



Ensemble stéréo comprenant:

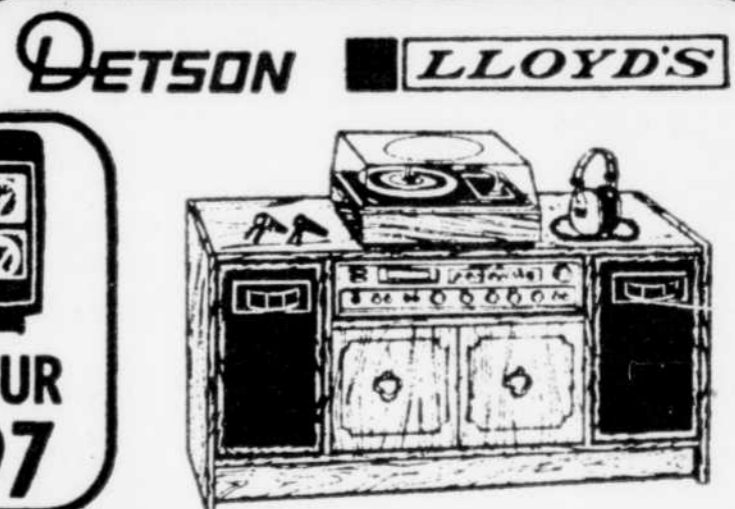
- Récepteur AM/FM stéréo
- Table tournante automatique
- Tourne-bande 8 pistes
- 2 haut-parleurs de qualité
- Garantie de 1 an

Super-spécial du ROI

\$135



TÉLÉCOULEUR
à partir de **\$297**



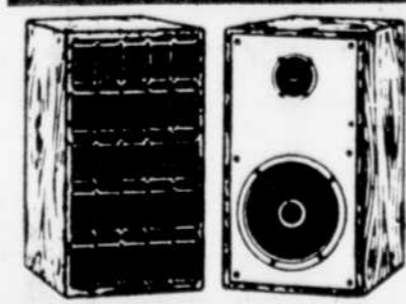
Studio d'enregistrement complet

- Récepteur AM/FM stéréo
- Tourne-bande 8 pistes
- Table tournante automatique
- Magnétophone d'enregistrement
- 2 microphones
- 2 haut-parleurs, à suspension
- Garantie de 1 an

Super-spécial du ROI

\$159

DES DIZAINES D'AUTRES SPÉCIAUX SUR PLACE...



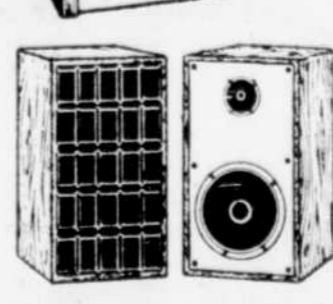
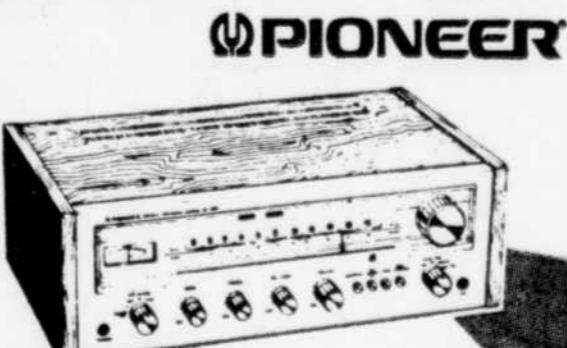
ENSEMBLE STÉRÉO

comprenant:

- Récepteur stéréo Sansui AM-FM modèle 221
- Table tournante automatique de qualité
- 2 haut-parleurs de qualité Electro-Sound

SPÉCIAL
DU ROI
\$275
L'ENSEMBLE COMPLET

GARANTIE ALLANT JUSQU'À 5 ANS
SUR PIÈCES



ENSEMBLE STÉRÉO

comprenant:

- Récepteur stéréo Pioneer modèle SX-450 de 30 watts RMS
- Table tournante Pioneer
- 2 haut-parleurs de première qualité

SPÉCIAL DU ROI
\$388
L'ENSEMBLE COMPLET

VEZ RENCONTRER UN PERSONNEL
QUALIFIÉ

Nous défions les meilleurs prix en ville